

Rue du Passage d'Eau, 40  
4681 Hermalle-sous-Argenteau  
Tél. 04 374 88 00  
Fax 04 374 88 49  
Courriel : [Zp.BasseMeuse.SecretaireDeZone@police.belgium.eu](mailto:Zp.BasseMeuse.SecretaireDeZone@police.belgium.eu)

Oupeye

Le 27 octobre 2022

Votre lettre du /  
Vos références /  
Nos références CEP/SL/CS064/2022

Chargé de dossier	Stéphane LECLERCQ
Téléphone	04 374 88 02
Fax	04 374 88 48

Objet : Réunion du Conseil de Police

Chers Concitoyens,

Le Collège de Police de la Zone de Police Basse-Meuse porte à votre connaissance qu'un Conseil de Police se tiendra le 08 novembre 2022, à 20h00 au Château d'Oupeye (rue du Roi Albert, 127 à 4680 Oupeye).

L'ordre du jour sera le suivant :

Séance publique

1. Finances - Compte 2021 - Approbation
2. Finances - Modification budgétaire n°1 des exercices ordinaire et extraordinaire du budget 2022 - Décision
3. Finances - Vote de 2 douzièmes provisoires pour l'année 2023 - Décision
4. Marchés publics - Marché de fournitures – Acquisition d'une armoire forte pour le poste local de Blegny – Relance d'un marché
5. Marché publics – Marché de fournitures – Acquisition d'une cuisine pour le poste local de Juprelle – Approbation du mode de passation et des conditions du marché
6. Personnel - Mobilité 2022/4 - Erratum – Délégation exceptionnelle et limitée de nomination au Collège de police - Décision
7. Zone de police - Informations et communications diverses
8. Point(s) ajouté(s) à l'ordre du jour par les Conseillers de police (article 25/2, § 2, LPI)
9. Adoption du procès-verbal de la séance publique précédente

Séance à huis-clos

10. Personnel – Admission à la non-activité préalable à la pension (NAPAP) d'un membre du cadre opérationnel – Décision
11. Zone de police - Informations et communications diverses
12. Point(s) ajouté(s) à l'ordre du jour par les Conseillers de police (article 25/2, § 2, LPI)
13. Adoption du procès-verbal de la séance à huis-clos précédente
14. Personnel - Admission à la retraite d'un membre du cadre administratif et logistique - Décision

PAR LE COLLÈGE

Le Secrétaire,  
S. LECLERCQ.

Le Président,  
S. FILLOT.